Genre du vehicule		Marque de fabrique	Type MS 570 Dominant	Fi	che d'homologation No.
Caravane	*)	lord-münsterland	(dès le No du châsai	s 500001) cı	H 9510 17
Constructeur Identification , Plaquette constructeur Numero du châssis Importateur principal Vehicule homologue	No.du chássa à droite, à 1° à droite, à 1°	<del></del>	092217106" a carrosserie		
Chassis Nombre d'essieux Frain de service Frein d'arrêt	avec sécurité	inertie, à expansion in	Suspension barres de terne, sur toutes les roue ites les roues	Urec	ction
Carrosserie			Moteur de travail Marque		ype
Dimensions Longueur Largeur Hauteur Porte à faux . av ar Empattement Voies av Distance anneau axe av Distance pivot	avant	av 4240 ar 1920 ar 4240 ar 4240 ar 4240 ar 4240 ar 4240	Bruit Silencieux Mesure des gaz Déparasitage  Equipement Feux rouges Feux stop Clignoteurs ar Catadioptres av	R-S1 (E) R-S1 (E) 2a (E) I (E) I (E)	
Poids a vide Charge utile Poids total Poids garantis Prieus Ply/bar Charge pour V max Vitesse maximale selon con Vitesse maximale selon tent	100	2x750 1300 155 R 13 R / 2,3 2x935 100	Feux de gabant av lat.  +)  Feux de gabant av lat. ar arvers l'av Ectairage plaque Cale	(E)   (E)	

Indications pour le per	mis de circulation		
Genre du vehicule	Caravane	Poids à vide	selon le bulletin de pesage
Marque et type	LORD-MÜNSTERLAND MS 570 Dominant	Charge utile	
FH-No CH		Poids total	selon le véhicule tracteur
	9510 17		
Carrossana	•		1

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule tracteur avec entraînement sur toutes les roues obligatoire; peut être admise comme remorque spéciale selon l'article 81/2 de l'OCR.
- \*\*) Poids à vide avec l'aménagement intérieur suivant:

  1 groupe de sièges avec table et commode à l'avant, 1 armoire, 1 cabinet de toilette, 1 bloc-cuisine, 1 commode,
  1 groupe de sièges circulaire avec table à l'arrière, 1 chauffage, 1 frigo, divers réduits.
- +) Variante de pneus: 165 R 13 2 x 1045 kg (2,3) Vmax 100 km/h.

Inscription dans le permis de circulation: (lors de l'immatriculation comme remorque spéciale) 125 - Autorisation spéciale obligatoire.